

Les articles 4 à 9 suivants ont trait aux marchandises.

M. KNIGHT: A l'article 5, je constate que le transport des céréales a augmenté de 37 p. 100. La population de ma région s'y intéresse. Cette augmentation explique-t-elle, et dans quel rapport, le succès, si vous me permettez cette expression,—et il s'agit bien d'un succès,—remporté par la société cette année?

M. GORDON: Cette question nous ramène à celle qu'on soulève généralement sur la rentabilité du transport du grain au taux de l'accord de la Passe du Nid-de-Corbeau. A mon avis, il ne rapporte guère. D'autres ont exprimé l'opinion qu'il se fait à perte. Seule une analyse très fouillée peut trancher la question.

M. JOHNSTON (*Bow-River*): Combien vous en coûte-t-il par tonne-mille pour transporter le grain? Je vois que vous mentionnez la moyenne des frais de transport pour toutes les marchandises. Mais quel serait le prix de transport de la tonne-mille pour le grain?

M. GORDON: On ne pourrait obtenir ce renseignement pour aucune marchandise sans entreprendre une analyse fouillée, très longue et très onéreuse. Nous connaissons le coût du transport en général par tonne-mille. Le revenu moyen s'établit cette année à 1.461c. par tonne-mille, soit à peu près la même chose que l'an dernier, où nous avons réalisé 1.511c. C'est une moyenne globale. On trouve ces chiffres au paragraphe 6.

M. JOHNSTON (*Bow-River*): Ces chiffres valent pour tout le trafic-marchandises.

M. GORDON: Exactement. Pour établir le coût d'une marchandise en particulier, il faudrait décomposer ces chiffres et ce serait une opération très difficile et très compliquée.

M. JOHNSTON (*Bow-River*): Dans ce cas, comment le National-Canadien ou le Pacifique-Canadien peuvent-ils prétendre perdre sur le transport du grain, alors que c'est la principale denrée que vous transportez et que votre profit global est élevé?

M. GORDON: Permettez-moi de m'expliquer. Nous savons, pour partir d'un principe général, quels sont nos taux par rapport aux divers genres de marchandises. Mais, s'il fallait produire ces chiffres devant un organisme judiciaire, il nous faudrait élaborer une technique qui prendrait beaucoup de temps et qui consommerait beaucoup d'énergie. C'est pourquoi j'ai toujours évité de citer des chiffres précis, car je sais que, dès que j'avancerais des chiffres, beaucoup de gens les mettraient en doute immédiatement; ils n'y croiraient pas.

M. JOHNSTON (*Bow-River*): Quand vous dites que vous évitez de donner des chiffres précis, dois-je comprendre que le National-Canadien n'a jamais proposé qu'on augmente le taux de l'accord de la Passe du Nid-de-Corbeau?

M. GORDON: A ma connaissance, nous ne l'avons jamais proposé. Nous avons déclaré que, à notre avis, le tarif imposé sur le transport du grain est trop bas par rapport à nos frais d'exploitation; mais jamais, depuis que j'occupe mon poste, avons-nous fait campagne pour qu'on l'augmente, car nous estimons que la question relève du Parlement. C'est là une question de législation. Or, je me conforme à la loi, sans m'insurger contre elle. Par contre, j'ai droit à mes opinions au sujet de la loi.

M. JOHNSTON (*Bow-River*): Il est de notoriété publique que le Pacifique-Canadien s'est élevé contre les taux du Nid-de-Corbeau.

M. GORDON: Tous ceux qui estiment qu'il faut modifier la loi ont droit d'exprimer leur opinion à ce sujet. Qu'on me fasse témoigner devant un organisme constitué aux fins d'étudier ces taux et je donnerai mon opinion.